

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving - PWGSC 1550 Avenue d'Estimauville 1550 D'Estimauville Avenue Québec Québec G1J 0C7

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution TPSGC - PWGSC 601 - 1550 Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7

ion	Date		
	2016-10	-12	
férence du client	•		
férence de SEAG			
CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME	
L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire	
		Heure Normale du l'Est HNE	
✓ Other-Autre:	7		
er toutes questions à:	I .	yer ld - ld de l'acheteur w029	
ne	• •	- N° de FAX	
	(418) 648-2209		
es et construction: NADA-VALCARTIER NADA-VALCARTIE			
		2016-10 férence du client férence de SEAG CCC No./N° CCC - FMS No./N° VI L'invitation prend fin V Other-Autre: er toutes questions à: Bu qc FAX No. (418) 64 es, and Construction: es et construction: NADA-VALCARTIER JADA-VALCARTIER	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée	
VOIR DOC		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



File No. - N° du dossier QCW-6-39063

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1	L – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	BESOIN	2
1.2	COMPTE RENDU	2
1.3	ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2	PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3	B – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	4
PARTIE 4	I – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1	Procédures d'évaluation	5
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6	5 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.2	BESOIN	8
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du contrat	
6.5	RESPONSABLES	
6.6	PAIEMENT	
6.7	Instructions relatives à la facturation	
6.8 6.9	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION — LIVRAISON À DESTINATION	
6.12	INSPECTION ET ACCEPTATION	
6.13	CONTRAT DE DÉFENSE	11
6.14	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	11
ANNEXE	A – BESOIN	12
A.1	TITRE: MIRE THERMIQUE À CLIP	
A.2	CONTEXTE	
A.3	BESOIN	
A.4	INFORMATION ADDITIONNELLE	13
	B - BASE DE PAIEMENT	
	C - TABLEAU DES CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES	
ANNEXE	D – FORMULAIRE D'ATTESTATION DU FABRICANT ORIGINAL DU MATÉRIEL	16

N° de l'invitation - Solicitation No. W7701-176202/B N° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-176202

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCW029 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier N° CCC QCW-6-39063

*CETTE DEMANDE DE SOUMISSIONS ANNULE ET REMPLACE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS NUMERO W7701-176202/A, DATEE DU 2016-07-04, DONT LA DATE DE CLOTURE ETAIT LE 2016-08-15, A 02 :00 PM. UN COMPTE RENDU OU UNE RENCONTRE DE RETROACTION SERA OFFERT SUR DEMANDE AUX SOUMISSIONNAIRES, AUX OFFRANTS OU AUX FOURNISSEURS QUI ONT PRESENTE UNE OFFRE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS PRECEDENTE.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCW029 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier QCW-6-39063

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel - soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Vous pouvez transmettre votre soumission par fax au no.: (1) 418-648-2209, au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante <u>arlow.laliberteseyer@tpsgc-pwgsc.gc.ca</u> au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Id de l'acheteur - Buyer ID QCW029 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N $^{\circ}$ du dossier QCW-6-39063

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier) Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences de l'**Annexe A – Besoin**. Les soumissionnaires devraient compléter le tableau des critères d'évaluation techniques obligatoires dans l'**Annexe C – Tableau des critères** d'évaluation techniques obligatoires.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement à l'annexe B – Base du paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

File No. - N° du dossier QCW-6-39063

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Le soumissionnaire doit inclure avec sa proposition la documentation technique des produits proposés. La « documentation technique » est définie comme un document rédigé fournissant des explications techniques détaillées, une fiche technique, une brochure, un dessin ou un rapport d'essai. Cette documentation doit fournir des renseignements détaillés pour chaque spécification et démontrer la conformité avec les exigences de performances.
- b) Bien que le soumissionnaire doit proposer des produits rencontrant toutes les spécifications et composantes techniques décrites à l'annexe A à la fermeture des soumissions, les soumissions seront évaluées sur les exigences techniques de l'annexe C Critères techniques obligatoires.

IMPORTANT: Le soumissionnaire devrait indiquer, pour chacun des critères obligatoires, si les produits proposés s'y conforment ou non, en cochant la case appropriée. Le soumissionnaire doit clairement démontrer comment les produits proposés rencontrent chacun des critères techniques obligatoires de l'annexe C. Le simple fait de mentionner qu'il répond aux critères n'est pas suffisant. Lorsqu'il faut se référer à d'autres documents accompagnant la proposition, le soumissionnaire devrait indiquer l'endroit exact où se trouvent les documents de référence, en précisant le titre des documents, ainsi que les numéros de page et d'alinéa. Le soumissionnaire doit donner suffisamment de détails pour permettre une évaluation complète. Toute proposition qui ne démontre pas clairement la conformité à chacune des exigences techniques listées au tableau « Critères techniques obligatoires » (Annexe C) sera jugée non recevable.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T 2014-06-26 Évaluation du prix – soumission.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

Le soumissionnaire doit remplir et inclure avec sa proposition l'Annexe B - Base de paiement.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions incluant l'**Annexe A** - **Besoin** et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires de l'**Annexe C** pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Id de l'acheteur - Buyer ID QCW029 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier QCW-6-39063

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>

(http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu travail/droits personne/equite emploi/programme contrats fede raux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701--176202/B \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7701--176202 N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier OCW-6-39063 ld de l'acheteur - Buyer ID $QCW029 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

5.2.3 Formulaire d'attestation du fabricant original du matériel

L'entrepreneur doit fournir une attestation du fabricant original du matériel qui confirme que le produit proposé rencontre chacune des exigences techniques minimales à rencontrer, tel que listés au point A.3 Besoin de l'Annexe A - Besoin. Le soumissionnaire devrait utiliser le formulaire présenté à **l'Annexe D - Formulaire d'attestation du fabricant original du matériel**. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'attestation du fabricant original du matériel, l'utilisation de ce formulaire n'est pas obligatoire. Dans le cas des soumissionnaires et des fabricants original du matériel qui utilisent un autre formulaire, le Canada déterminera, à sa seule discrétion, si tous les renseignements exigés ont été fournis. Toute modification aux énoncés du formulaire pourrait rendre la soumission irrecevable.

Id de l'acheteur - Buyer ID QCW029 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier QCW-6-39063

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir l'article décrit à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'à la fin de la période de la garantie inclusivement.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard 12 semaines après l'octroi du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Arlow Laliberté Seyer Titre : Agent d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements Adresse : 1550, Avenue d'Estimauville Québec, QC G1J 0C7

Téléphone: 418-649-2824 Télécopieur: 418-648-2209

Courriel: arlow.laliberteseyer@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de l'invitation - Solicitation No. W7701-176202/B N° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-176202

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID QCW029 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier QCW-6-39063

6.5.2 Responsable technique

Télécopieur : ___-__-Courriel : _____

·
(à être complété par TPSGC lors de l'attribution du contrat)
Le responsable technique pour le contrat est :
Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :
Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante. 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur
Renseignements généraux :
Nom :
Titre :
Adresse :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :
Suivi de la livraison :
Nom :
Titre :
Adresse :
Téléphone :

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701-176202/B \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-176202

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID QCW029 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier QCW-6-39063

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B, selon un montant total de ______\$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur du Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2016-04-04) Conditions générales biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission)

File No. - N° du dossier OCW-6-39063

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCW029 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.11 Instructions d'expédition – livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

 a. rendu droits acquittés (DDP) RDDC-R et D Défense Canada-Valcartier, Bâtisse 53, 2459, route de la Bravoure, Québec, QC G3J 1X5, Canada selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.12 Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.13 Contrat de défense

Contrat de défense (2012-07-16) A9006C

6.14 Clauses du Guide des CCUA

<u>Marchandises excédentaires (2006-06-16) B7500C</u> Assurances – aucune exigence particulière (2016-01-28) G1005C File No. - N° du dossier QCW-6-39063

ANNEXE A - BESOIN

A.1 Titre: Mire thermique à clip

A.2 Contexte

Ce travail est destiné à soutenir les efforts en cours en vue de fournir un avis d'expert aux Forces Armées Canadiennes (FAC) sur la technologie, les tendances et les capacités en EO. L'objectif du travail de R et D est d'étudier les avantages potentiels de la mire thermique à clip devant une mire télescopique. Le rendement de base est une mire thermique en service, BAE AN/PAS-13C Heavy. Pour faire l'étude, la mire à clip doit avoir idéalement la même résolution à détecteur (640 par 480) et le même champ de vue (9,6 par 7,2 deg) que la mire BAE AN/PAS-13C Heavy. À notre connaissance, FLIR ThermoSight T75 de FLIR Inc est le seul produit qui est satisfait aux critères obligatoires à propos de la résolution et champ de vue.

A.3 Besoin

Fournir une (1) mire thermique à clip.

Le produit **doit** rencontrer les exigences techniques minimales suivantes :

Exigences techniques minimales à rencontrer (doit) :

- 1. Le détecteur doit être un microbolomètre
- 2. La résolution à détecteur de la mire à clip doit être à 640 par 480 ou 640 par 512
- 3. Le champ de vue de la mire à clip doit être entre 9.4 et 9.6 deg à horizontale, et entre 7.2 et 7.5 deg à verticale
- 4. La résolution de l'image affichée à la sortie doit être à 640 par 480 ou 640 par 512
- 5. Le grossissement de l'image affichée à la sortie doit être à 1X
- 6. Le détecteur de la mire à 1X de grossissement doit capturer une image avec l'utilisation de l'ensemble de ses détecteurs et fournir une image de résolution spatiale de 66 pixels ou plus par degré dans l'axe horizontal et vertical

*Note : Les valeurs de la résolution spatiale en détecteurs par degré dans l'axe horizontal et vertical sont obtenues grâce au calcul suivant :

- « Le nombre du détecteur utilisé dans l'axe horizontal au grossissement à 1X » divisé par « Le champ de vue de la mire à horizontale »
- « Le nombre du détecteur utilisé dans l'axe vertical au grossissement à 1X » divisé par « Le champ de vue de la mire à verticale »
- 7. Le montage de la mire à clip doit être Picatinny

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701--176202/B \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7701--176202 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCW-6-39063

% Id de l'acheteur - Buyer ID QCW029 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

A.4 Information additionnelle

L'information suivante a pour but de fournir une justification à certaines des exigences techniques minimales à rencontrer listées au point A.3. Besoin :

Spécification	Justification
Le détecteur doit être un microbolomètre	Nous avons besoin de comparer les performances au niveau de référence qui est un détecteur microbolomètre.
La résolution à détecteur de la mire à clip doit être à 640 par 480 ou 640 par 512	Nous avons besoin de comparer les performances au niveau de référence qui a une résolution de détection de 640 par 480.
Le champ de vue de la mire à clip doit être entre 9.4 et 9.6 deg à horizontale, et entre 7.2 et 7.5 deg à verticale	Nous avons besoin de comparer les performances au niveau de référence qui a un champ de vue de 9.6 par 7.2 deg.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701--176202/B N° de réf. du client - Client Ref. No. W7701--176202 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCW029 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier QCW-6-39063

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

Item	Quantité	Description	Prix unitaire	Prix total
1	1	Mire thermique à clip selon les exigences techniques obligatoires détaillées au point 3 de l'annexe A.	\$	\$
2	1	Livraison : rendu droits acquittés (DDP) RDDC-R et D Défense Canada-Valcartier, Bâtisse 53, 2459, route de la Bravoure, Québec, QC G3J 1X5, Canada selon les Incoterms 2000, incluant tous les frais de douanes, de manutention et de transport.	\$	\$
*C(DÛT D'ÉVA	\$		

*Prix fermes, tout compris, DDP destination. Les prix incluent les droits de douane et les taxes d'accises canadiennes, le cas échéant, et les taxes applicables en sus.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701--176202/B N° de réf. du client - Client Ref. No. W7701--176202 N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

OCW-6-39063

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCW029 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE C - TABLEAU DES CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES

a) Le soumissionnaire doit inclure avec sa proposition la documentation technique des produits proposés. La « documentation technique » est définie comme un document rédigé fournissant des explications techniques détaillées, une fiche technique, une brochure, un dessin ou un rapport d'essai. Cette documentation doit fournir des renseignements détaillés pour chaque spécification et démontrer la conformité avec les exigences de performances.

b) Bien que le soumissionnaire doit proposer des produits rencontrant toutes les spécifications et composantes techniques décrites à l'annexe A à la fermeture des soumissions, les soumissions seront évaluées sur les exigences techniques de l'annexe C – Critères techniques obligatoires.

IMPORTANT: Le soumissionnaire devrait indiquer, pour chacun des critères obligatoires, si les produits proposés s'y conforment ou non, en cochant la case appropriée. Le soumissionnaire doit clairement démontrer comment les produits proposés rencontrent chacun des critères techniques obligatoires de l'annexe C. Le simple fait de mentionner qu'il répond aux critères n'est pas suffisant. Lorsqu'il faut se référer à d'autres documents accompagnant la proposition, le soumissionnaire devrait indiquer l'endroit exact où se trouvent les documents de référence, en précisant le titre des documents, ainsi que les numéros de page et d'alinéa. Le soumissionnaire doit donner suffisamment de détails pour permettre une évaluation complète. Toute proposition qui ne démontre pas clairement la conformité à chacune des exigences techniques listées au tableau « Critères techniques obligatoires » (Annexe C) sera jugée non recevable.

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES L'équipement doit être conforme aux spécifications techniques détaillées ci-dessous		Conforme	Non- conforme	RÉFÉRENCE (Précisez la page dans votre document)
1.	Le détecteur doit être un microbolomètre			
2.	La résolution à détecteur de la mire à clip doit être à 640 par 480 ou 640 par 512			
3.	Le champ de vue de la mire à clip doit être entre 9.4 et 9.6 deg à horizontale, et entre 7.2 et 7.5 deg à verticale			
4.	La résolution de l'image affichée à la sortie doit être à 640 par 480 ou 640 par 512			
5.	Le grossissement de l'image affichée à la sortie doit être à 1X			
6.	Le détecteur de la mire à 1X de grossissement doit capturer une image avec l'utilisation de l'ensemble de ses détecteurs et fournir une image de résolution spatiale de 66 pixels ou plus par degré dans l'axe horizontal et vertical			
	*Note : Les valeurs de la résolution spatiale en détecteurs par degré dans l'axe horizontal et vertical sont obtenues grâce au calcul suivant : - « Le nombre du détecteur utilisé dans l'axe horizontal au grossissement à 1X » divisé par « Le champ de vue de la mire à horizontale »			
	 « Le nombre du détecteur utilisé dans l'axe vertical au grossissement à 1X » divisé par « Le champ de vue de la mire à verticale » 			
7.	Le montage de la mire à clip doit être Picatinny			

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701--176202/B \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7701--176202

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier ld de l'acheteur - Buyer ID $QCW029 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

W7701-176202 QCW-6-39063 ANNEXE D – FORMULAIRE D'ATTESTATION DU FABRICANT ORIGINAL DU MATÉRIEL

Ce formulaire vise à confirmer que le fabricant original de matériel (FOM) nommé ci-dessous atteste que le produit identifié ci-dessous rencontre toutes les exigences techniques minimales listés plus bas :

Ма	rque et modèle du produit
No	m du fabricant original du matériel
Sig	nature du signataire autorisé du FOM
No	m en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FOM
Titı	re en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FOM
Ad	resse du signataire autorisé du FOM
No	de téléphone du signataire autorisé du FOM
Ad	resse courriel du signataire autorisé du FOM
Da	te de signature
No	m du soumissionnaire
	Le produit <u>doit</u> rencontrer les exigences techniques minimales suivantes :
Ex	igences techniques minimales à rencontrer (doit) :
1.	Le détecteur doit être un microbolomètre
2.	La résolution à détecteur de la mire à clip doit être à 640 par 480 ou 640 par 512
3.	Le champ de vue de la mire à clip doit être entre 9.4 et 9.6 deg à horizontale, et entre 7.2 et 7.5 deg à verticale
4.	La résolution de l'image affichée à la sortie doit être à 640 par 480 ou 640 par 512
5.	Le grossissement de l'image affichée à la sortie doit être à 1X
6.	Le détecteur de la mire à 1X de grossissement doit capturer une image avec l'utilisation de l'ensemble de ses détecteurs et fournir une image de résolution spatiale de 66 pixels ou plus par degré dans l'axe horizontal et vertical
	Note: Les valeurs de la résolution spatiale en détecteurs par degré dans l'axe horizontal et vertical sont obtenues grâce au calcul suivant: - « Le nombre du détecteur utilisé dans l'axe horizontal au grossissement à 1X » divisé par « Le champ de vue de la mire à horizontale » - « Le nombre du détecteur utilisé dans l'axe vertical au grossissement à 1X » divisé par « Le champ de vue de la mire à verticale »
7.	Le montage de la mire à clip doit être Picatinny